



<http://www.sudeduc05.org/>

Bulletin hebdomadaire SUD Educ05 semaine 20-2018

1-Agenda :

Lundi 14 mai Gap 11h30 Place Ladoucette Journée sans cheminots à l'appel des organisations syndicales cheminotes

Gap 19h Usine Badin L'affaire Tarnac création de Sébastien Valigna

Mercredi 16 mai Embrun 19h le Lieu Conférence gesticulée sur le travail "Je travaille avec 2 ailes" d'Emmanuelle Cournarie Prix libre

Vendredi 18 mai Gap 9h30 IA CAPD sur le premier mouvement dans le 1^{er} degré. N'hésitez pas à nous contacter.

2-Toutes et tous en grève le 22 mai !

Mardi 22 mai 10H

Départ de la Manif devant l'IA

À l'appel de 9 syndicats, pour la défense du service public et de ses agent-e-s

Un an après les élections présidentielle et législatives, le gouvernement s'acharne à enfoncer toujours davantage le pays dans le carcan du libéralisme économique.

Suppressions massives d'emplois dans la fonction publique

Le gouvernement envisage la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. Il compte les supprimer dans la santé, dans les services des impôts... mais aussi bien sûr dans l'éducation nationale. Après les suppressions des aides administratives dans les écoles, le nombre de postes aux concours des enseignant-e-s du premier degré chute de plus d'un tiers, et baisse pour toutes les disciplines du second degré.

Dégradation des conditions de travail

Alors que le ministère se gargarise au sujet d'une généralisation du dédoublement des classes en CP et CE1 de l'éducation prioritaire, les effectifs actuels ne le permettent déjà pas. Nos conditions de travail, qui n'ont déjà rien de brillant, seront amenées à se dégrader encore dans une période de hausse démographique. C'est dans ce contexte que le gouvernement s'apprête à essayer de dissoudre les commissions paritaires et surtout les CHSCT.

Une université du tri social

Dans les universités, personnels et étudiant-e-s dénoncent la supercherie qui consiste à faire croire qu'il y aurait « trop d'étudiant-e-s » pour légitimer le tri social fondé sur des critères obscurs avec Parcoursup. Tout-e-s les bachelier-e-s doivent pouvoir suivre la formation de leur choix.

Un gouvernement qui privatise le service public ferroviaire, qui organise la faillite des universités, détruit les hôpitaux, bref : qui s'attaque à tous les services publics, est un gouvernement qui s'en prend à tous les mécanismes de solidarité.

Un gouvernement qui s'attaque aux fonctionnaires

Nos salaires stagnent depuis plusieurs années malgré le retour de l'inflation ; pire, ils ont baissé avec les augmentations de prélèvements obligatoires comme la CSG. Les augmentations de salaires promises par le gouvernement précédent en échange d'une acceptation par certaines organisations syndicales du PPCR a été renvoyé aux calendes grecques.



La seule réponse du gouvernement à la revendication d'une augmentation générale des salaires consiste à individualiser encore davantage les rémunérations en visant à faire du « mérite » un facteur déterminant dans le cadre du plan « Action publique 2022 ».

Précarité au programme

Alors que près d'un personnel sur cinq est contractuel dans les trois fonctions publiques, cette proportion est d'un personnel sur quatre dans l'Éducation nationale, conséquence logique du refus d'ouvrir des postes au concours. Ces contrats sont bien souvent d'une durée inférieure à l'année scolaire, ce qui plonge les collègues dans la plus grande précarité.

La loi Sauvadet, qui proposait un mécanisme a minima et très insuffisant de résorption de la précarité par le biais de concours réservés a cessé de produire ses effets.

Il faut faire cesser ces attaques. Le 22 mai, avec nos collègues des trois fonctions publiques, faisons entendre massivement nos revendications dans la rue. Défendons un service public de qualité, nos conditions de travail, exigeons des augmentations de salaire. Remettons le progrès social au goût du jour.

3-CAPD

La Commission Administrative Paritaire Départementale de ce vendredi 18 mai, c'est le moment où l'administration présente le premier mouvement qu'elle a prévue pour l'ensemble des collègues nommé.e.s à titre provisoire pour cette année scolaire, pour les collègues à titre définitif qui ont souhaité changer de poste, pour les collègues subissant des mesures de cartes scolaires...

C'est un moment important pour un grand nombre de collègue. La représentante de SUD Education05 présente à cette commission sera vigilante sur le respect des règles du mouvement.

N'hésitez pas à nous contacter.

4-Soutien aux cheminot.e.s

Le lundi 14 mai, les cheminot.e.s sont appelés à être massivement en grève pour une grande "journée sans cheminots".

Soyons nombreux à venir soutenir leur lutte en participant à un rassemblement festif :

lundi 14 mai à partir de 11h30 Place Ladoucette à Gap.

Au programme : groupe de musicien, grillades etc.

5-Délit de solidarité, c'est NON !!!

Le 22 avril, en réaction à l'installation des fascistes de Génération identitaire au col de l'Echelle la veille, une marche de solidarité avec les migrants passent la frontière italienne et rejoint Briançon. A Briançon, 6 personnes sont interpellées dont Eléonora (Italienne), Théo et Bastien (Suisse) qui sont poursuivis. Placés directement en maison d'arrêt (jamais vu), puis transférés aux Baumettes à Marseille, ils ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire le jeudi 3 mai.

SUD Education05 a déposé un préavis de grève pour le jeudi 31 mai (voir pièce jointe), jour des procès à Gap, pour dénoncer le délit de solidarité et permettre à tout.e.s de se rassembler devant le tribunal d'instance de Gap.

Création d'un comité de soutien, conférence de presse, lettres ouvertes, appuis politiques, manifestations,

mobilisation devant le Tribunal de Gap: la solidarité envers Theo, Bastien et Eleonora s'est rapidement organisée à la suite de leur arrestation. «Ce procès est politique. On se devait donc de réagir collectivement», déclare Joan, porte-parole du Comité de soutien pour la liberté des 3 de Briançon. «Leur libération dans l'attente du procès répond d'ailleurs à la mobilisation en leur faveur», affirme-t-il.

«Le mouvement de soutien est énorme, confirme Catherine, la mère de Theo. Ils se réunissent, s'organisent, se partagent les tâches, ils sont très efficaces. C'est un appui précieux et Theo et Bastien leur en sont très reconnaissants.»



Plusieurs groupes de travail ont ainsi été organisés: coordination avec les comités de soutien français et italiens, organisation des actions et appui aux familles. «Il y a eu une importante mobilisation spontanée explique Joan. Il y a un très fort sentiment d'injustice.»

Les préparatifs pour aller soutenir les «3 de Briançon» lors de leur procès à Gap le 31 mai vont ainsi bon train, et le collectif a ouvert un compte et appelle à la solidarité pour financer la logistique de cet appui. «Nous avons en effet besoin de moyens pour payer leur défense et organiser nos campagnes, affirme Joan.

Lien pour la caisse de solidarité :<https://www.leetchi.com/c/soutien-3-de-briancon>

Un concert de soutien est prévu le 30 mai à à partir de 19h à la Roche de Rame.

6-COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE TOUS MIGRANTS

Lundi 7 mai, aux alentours de 5h du matin, un groupe composé de trois personnes étrangères, dont deux hommes et une jeune femme, marchaient en suivant la nationale 94 en direction de Briançon. La jeune femme marchait difficilement du fait de douleurs aux jambes et était souvent aidée par les deux jeunes hommes. À la hauteur du hameau de La Vachette, 5 policiers dissimulés dans les fourrés ont surgis brusquement sur la route nationale en allumant des torches électriques et en criant « police, police ». Les 3 personnes étrangères se sont alors enfuies à travers champ en direction du village où elles se sont dispersées, poursuivies par les policiers. L'un des deux hommes est interpellé vers l'Eglise. Les policiers sillonnent ensuite le village pendant plusieurs heures. La jeune femme ne donne plus aucune nouvelle d'elle depuis ce jour. En toutes hypothèses, les 5 policiers sont les dernières personnes à avoir vu vivante la jeune femme disparue. Mercredi 9 mai, le corps d'une jeune femme est retrouvée dans la Durance une dizaine de kilomètres plus en aval.

La jeune femme disparue depuis lundi 7 mai s'appelle Mathew BLESSING. Elle est âgée de 21 ans et de nationalité nigériane.

Les informations que nous avons recueillies font ressortir plusieurs éléments précis et circonstanciés qui pourraient relever des infractions suivantes :

➤ Mise en danger délibéré de la vie d'autrui par le manquement à une obligation particulière de sécurité ou de prudence, en l'espèce en organisant de nuit une poursuite à l'encontre de personnes de nationalités étrangères dans une zone dangereuse. Faits prévus et réprimés par l'article 223-1 du Code Pénal.

➤ Homicide involontaire par imprudence, négligence, ou manquement à une obligation de sécurité, en l'espèce en ayant conscience du danger de mort encouru par une chute dans la rivière, faits prévus et réprimés par l'article 221-6 du Code Pénal.

➤ Violence volontaire ayant entraîné la mort sans intention de la donner, faits prévus et réprimés par l'article 221-6 du Code Pénal.

➤ Non-assistance à personne en danger, en l'espèce en ayant omis de signaler aux services de secours la disparition d'une personne dans un environnement dangereux, faits prévus et réprimés par l'article 223-6 du Code Pénal.

➤ Discrimination d'une personne en raison de son physique ou de son apparence, faits prévus et réprimés par l'article 225-1 du Code Pénal.

Les manquements aux obligations de sécurité et de prudence précédemment invoqués se déduisent des obligations propres des fonctionnaires de police résultant, notamment, du Code de Déontologie de la Police Nationale.

Aux termes de l'article R. 434-10 du Code de déontologie de la police et de la gendarmerie Nationale, codifié dans la partie réglementaire du Code de Sécurité Intérieure :

« Le policier ou le gendarme fait, dans l'exercice de ses fonctions, preuve de discernement.

Il tient compte en toutes circonstances de la nature des risques et menaces de chaque situation à laquelle il est confronté et des délais qu'il a pour agir, pour choisir la meilleure réponse légale à lui apporter ».

L'article R.434-19 du même code dispose également que :

« Lorsque les circonstances le requièrent, le policier ou le gendarme, même lorsqu'il n'est pas en service, intervient de sa propre initiative, avec les moyens dont il dispose, notamment pour porter assistance aux personnes en danger ».

Un signalement auprès du Procureur de la République, reprenant tous ces éléments, vint d'être déposé au nom de notre association par l'intermédiaire de nos avocats, afin que la justice fasse toute la lumière sur les circonstances ayant abouties à ce drame.

Notre Mouvement citoyen ne cesse de dénoncer, notamment dans nos communiqués et alertes, les pratiques policières reposant sur des guets-apens et des courses poursuites. Ces pratiques révoltantes, désavouées par nombre de policiers et gendarmes eux-mêmes, ont déjà occasionné plusieurs accidents parfois très graves, à l'exemple de celui survenu dans la nuit du 18 au 19 aout dernier.

Pratiquement toutes les nuits, des accidents sont évités de justesse au prix de souffrances nouvelles et parfois de blessures. Les dangers sont aggravés depuis ces dernières semaines par la débâcle, le renforcement de la présence policière et la présence active des « identitaires » qui collaborent avec la Police pour traquer les personnes migrantes en pleine montagne, sur les chemins et les routes.

Rappelons que le village de La Vachette est traversée par la Durance qui, en cette période de l'année, connaît un débit très important, avec une température de l'eau de quelques degrés seulement. Toute chute d'une personne dans la rivière constitue un danger fatal.

Rappelons que les demandeurs d'asile ne sont pas des personnes en situation irrégulière, pas plus que les mineurs isolés.

Rappelons que le fait pour une personne étrangère d'être en situation irrégulière ne constitue pas un délit. Nous refusons que la Côte d'Azur, le littoral calaisien, le canal de la Villette et aujourd'hui nos montagnes, constituent pour les migrants un nouvel obstacle mortel après l'enfer libyen, le cimetière Méditerranéen, et tous ces murs de la honte qui s'érigent de par le monde.

Nous exigeons l'interdiction des pratiques policières de guets-apens et de chasses à l'homme, ainsi que leurs avatars actuellement mis en oeuvre par le groupuscule suprémaciste Génération Identitaire.

Nous exigeons le rétablissement de l'Etat de Droit et le plein respect des personnes étrangères qui frappent à notre porte et de leurs droits.

Nous exigeons le respect par tous de notre devise « liberté, égalité, fraternité », à commencer par les représentants de l'Etat et les forces de l'ordre.

Briançon, le 14 mai 2018

Contacts Presse : Anne Chavanne (06 70 76 14 13) Benoît Ducos (06 77 52 83 20)

Michel Rousseau (06 80 60 43 50)

7-Humour :

